

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

**PRESENTS** : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, M. COURIO Yan, Mme LEJEUNE Danielle, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAÏN Yvon, Mme LEPERCQ Christine, M. SORET Vincent, M. JAGOT Johann, M. SCHMITT Alain, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien, Mme DAVID Amélie

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. GRENIER Stéphane donne pouvoir à M. COURIO Yan, M. ABBEY Mathurin, Mme CADOT Marie-Jeanne donne pouvoir à Mme LOLLIOZ Bernadette

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme PRUNIER Agnès, Mme LE CORRE Sophie

Madame Sophie DANET a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

---

**FIXATION PARTICIPATION COMMUNALE VERSÉE A L'OGEC** : Le conseil municipal fixe le montant du forfait à 708,66 € par élève

**FIXATION PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE – SCOLARISATION HORS COMMUNE** : Le conseil municipal fixe la participation à 780,23 €.

**PARTICIPATIONS DIVERSES VERSÉES AUX ECOLES** :

Le conseil municipal décide de verser :

- 55 € par élève fréquentant les établissements scolaires publics et privés de la commune
- 19 € par élève pour les achats pédagogiques et périscolaires
- 25 € par élève domicilié sur la commune et scolarisé dans un établissement spécialisé (lié à un handicap uniquement)
- une participation de 14 € par élève domicilié sur la commune partant en classe de découverte ou voyage linguistique comprenant au moins une nuitée

**CONSTRUCTION POLE ELEMENTAIRE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR INVESTISSEMENT GROS TRAVAUX** : Le conseil municipal approuve la convention fixant les conditions de l'aide financière de la CAF pour le projet de construction du Pôle Élémentaire et autorise Madame le Maire à la signer. Cette aide est composée d'un prêt sans intérêt de 21 600 € et d'une subvention de 98 400 €.

**CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE** : Le conseil municipal approuve la convention concernant le pôle commercial et autorise Madame le Maire à la signer.

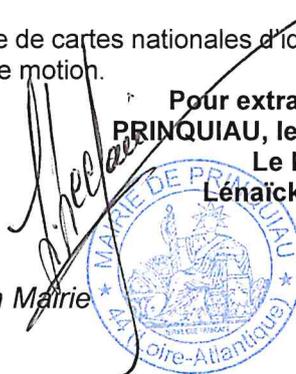
**CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES** : Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

**CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE** : Le conseil municipal décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

**MOTION CNI** : Face aux difficultés rencontrées pour la délivrance de cartes nationales d'identités depuis la mise en place de la nouvelle procédure, le conseil municipal a voté une motion.

Pour extrait conforme,  
PRINQUIAU, le 11 février 2020  
Le Maire  
Lénaïck LECLAIR



Les délibérations du conseil municipal sont consultables en Mairie